

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

No. _____

G/SECRET/HS96/47/Corr.1

13 mai 2005

(05-1949)

Original: français

MODIFICATIONS APPORTÉES AU SYSTÈME HARMONISÉ EN 1996

Communication de documentation

Liste LXXXI – Maroc

Corrigendum

La communication ci-après, datée du 4 mai 2005, a été circulée à la demande de la délégation du Maroc.

Se référant à la liste des concessions tarifaires du Maroc, transposées en SH96, la Mission Permanent du Royaume du Maroc à l'OMC a l'honneur de lui demander de bien vouloir inscrire, au niveau de la colonne réservée aux droits de négociateurs primitifs (DNP), les taux consolidés par le Maroc au cours de son accession au GATT en 1987 s'élevant à 20% et 30% respectivement pour les positions 4804.39.21 et 4805.10.10 en faveur de la Suède, de la Finlande et de la Norvège. Cette modification ne devrait nullement changer les niveaux des droits actuellement consolidés qui s'élèvent respectivement à 25% et 35%. (Voir annexe)¹

¹ En français seulement.

Liste LXXXI – Maroc

Codification tarifaire SH96	Désignation des produits	Extrait	Droit consolidé	Droit final	Sauvegarde spéciale	Instrument juridique établissant la concession actuelle	Droits de négociateur primitif pour la concession	Instrument ayant introduit pour la première fois la concession dans une liste annexée au GATT	DNP pour des concessions antérieures	Autres droits et impositions
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
480439	-- Autres									
48043921	--- Autres : ---- d'un poids au m2 variant entre 70 et 100 gr inclus, présentés en bobines d'un poids minimum de 500 kilogrammes, de laize 102 cm, destinés à l'industrie de la sacherie (sacs ciment), importés par les fabricants intéressés et conduits directement à l'usine			25		WT/LET/168	NOR, FIN, SWE (20%)	MO/87		15
480510	- Papier mi-chimique pour cannelure									
48051010	- - - d'un poids au m2 variant entre 112 et 160 gr, destiné à l'industrie de la caisserie			35		WT/LET/168	FIN, NOR, SWE (30%)	MO/87		15